



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE  
DU MARDI 18 JUNI 2024

**OBJET : Zone bleue : modification de la durée de stationnement**  
**Délibération n° 2024-047**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MARDI DIX HUIT JUIN A VINGT HEURES,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mercredi 12 juin 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, JOËLLE RICHARD, Danièle CASTAING, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATIONS :** MME Chrystelle BARON A M. XAVIER LAGRAVE, Mme Danielle BARRAUD A MME Nathalie DARRIEUMERLOU, M. Didier MARTIN A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, M. André EVRARD A Mme Danièle CASTAING, M. Jean-Pierre CAUDY A M. Claude POMIES, M. CEDRIC BOUET A Mme Marie ASSIBAT, M. Alexandre MARTIN A M. Jérémy MARTI.

**EXCUSEES :** Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

**Conseillers Municipaux en exercice : 29**  
**Conseillers Municipaux présents : 20**  
**Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 7**  
**Conseillers Municipaux excusés : 2**

Vu la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014, qui dépenalise le stationnement payant dès le 1er janvier 2018 en instaurant la possibilité pour les collectivités de mettre en place une redevance d'occupation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.417-3 et R.417-6,

Vu le Code pénal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 novembre 2017 relatif à la création d'une zone bleue à partir du 1er janvier 2018 sur les places de parkings suivants : Place du Général Lieux, Place du Général de Gaulle, Place du 19 mars 1962 et Place du Commerce (en partie). Que la durée du stationnement est limitée à 1h30 maximum et que la réglementation de la zone bleue est appliquée du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, sauf les dimanches et jours fériés,



Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant la demande de l'association aturine UC2A « *Union des commerçants et artisans aturins* » d'augmenter la durée de stationnement en zone bleue d'1/2 heure permettant ainsi de passer la durée de stationnement en zone bleue de 1h30 à 2 heures,

Considérant que la réglementation du stationnement répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : que la durée du stationnement autorisée sera de 2h00 maximum.

Article 2 : que les autres modalités de la précédente délibération susvisée restent inchangées.

Article 3 : autorise M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 19 juin 2024

Le Maire,



  
**Xavier LAGRAVE**

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-